

Réunion de la CSS

Société EPV à Haulchin et ANTARGAZ à Thiant

Lieu : UD de Valenciennes

Date : Le 30 mars 2016

Collège administration

Madame BAILLEUX, Présidente de la CSS

Monsieur PARENT, Sous-Préfecture

Madame CHEVALIER, DREAL

Monsieur BUREAU, DREAL

Monsieur BALLA, DTTM 59

Collège exploitant

Monsieur CHAUVET, EPV

Monsieur LOUISE, EPV

Monsieur DUBUS, ANTARGAZ

Monsieur SAUVAGE, ANTARGAZ

Monsieur MAILLIARD, ANTARGAZ

Collège collectivités

Monsieur BIREMBAUT, Ville de Denain

Collège riverains et associations

Mme GARCON, Riverain de la commune de Thiant

Personnes qualifiées

Madame DUFLOS, S3PI

I. Introduction de la Présidente de la CSS

Madame BAILLEUX souhaite la bienvenue aux participants.

Monsieur PARENT précise qu'il remplace Monsieur le Sous-Préfet, retenu par d'autres obligations.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement EPV à Haulchin pour l'année 2015 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur CHAUVET explique que l'Entrepôt Pétrolier de Valenciennes (EPV) est établi sur le site d'une ancienne raffinerie. 180 000 mètres cubes de carburants et de fuel domestiques y sont stockés, dont 60 % sont destinés aux réserves stratégiques de l'Etat. Les effectifs sont de 9 personnes. Le site est géré par Total, actionnaire d'EPV à 50 %. L'activité réside dans la réception, le stockage et le chargement en camions-citernes de produits pétroliers. Le site comprend 12 bacs de stockage, 3 bacs de contaminants destinés à être renvoyés à la raffinerie et 3 cuvettes de rétention pouvant contenir l'ensemble des volumes en cas de fuite. L'adjonction de l'éthanol dans l'essence sans plomb, des additifs de performance dans les carburants destinés aux stations-services et des colorants rouges dans le fuel domestique et le gas-oil non routier est réalisée sur le site. Depuis 2015, celui-ci réalise également l'ajout d'huile dans le gas-oil. Le nombre de camions chargés s'établit à environ 25 000 par an. EPV est le seul dépôt présent entre Dunkerque et la région parisienne.

La formation du personnel et des intervenants extérieurs est un axe important de la prévention des risques. Trois nouveaux salariés ont été embauchés entre 2014 et 2015. Leur formation doit durer trois ans. En 2015, chaque salarié a suivi en moyenne 9 jours de formation. Pour éviter les déplacements, les formations en e-learning sont favorisées. Les chauffeurs, qui effectuent eux-mêmes le remplissage de leur camion, reçoivent également une formation poussée, ainsi que les salariés des entreprises extérieures. Chaque visiteur doit suivre un module de formation au poste d'accueil. Par ailleurs, l'étude de dangers a été révisée en 2014. Une campagne d'information de la population a été réalisée aux alentours du site. Une inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement a été menée, ainsi qu'une analyse des risques liés à la foudre et un audit de la télésurveillance. Le site dispose d'un groupe électrogène en cas de coupure d'électricité. Le Document Unique d'EPV a été mis à jour et complété par un livret sur la sécurité, qui est remis à chaque intérimaire. De plus, le service de la médecine du travail a été invité sur le site. Des contrôles de légionnelles non obligatoires ont été réalisés dans les douches. Des travaux ont également été réalisés sur les garde-corps et les escaliers, dans la mesure où le risque déambulatoire est important sur le site. Au niveau environnemental, aucun dépassement n'a été constaté lors des analyses de rejets dans le fossé de la RD 360 et lors des mesures de taux d'hydrocarbures dans la nappe phréatique. Les premiers résultats de la campagne de mesure de Benzène suite à l'étude de zone sont rassurants. En ce qui concerne la sûreté du site, le port du badge d'identification a été systématisé. Les rondes ont été renforcées et des équipes de deux gardiens instaurées. Enfin, 90 mètres de grillages rigides ont été installés.

Monsieur PARENT signale que ces mesures ont été mises en place avant les événements du 13 novembre 2015, suite aux recommandations du Gouvernement. Lors des inspections sûreté, des messages sont passés sur les sites Seveso afin de développer une culture de sécurité et de vigilance partagée.

Monsieur BUREAU rappelle que les rapports de ces inspections sûretés sont confidentiels.

Monsieur CHAUVET précise que plusieurs visites d'inspection ont eu lieu sur le site en 2015. La politique d'EPV consiste à être à la pointe en matière de maîtrise des procédés et de respect des normes environnementales. En 2015, plus d'1,5 million d'euros de travaux ont été effectués. Ils

ont principalement concerné la réfection des réseaux d'assainissement, l'étanchéité des pistes de chargement, le rebarémage et le nettoyage des cuves d'additifs enterrées et la mise en place d'un système de détection des gaz d'essence provoquant l'arrêt automatique des installations et le lancement d'un message d'évacuation. Par ailleurs, le POI a été remis à jour et diffusé au SDIS. Des contrôles réguliers du système d'appel d'urgence sont réalisés. De plus, EPV a choisi de devenir autonome en matière de lutte contre l'incendie. A partir de 2018, le système sera entièrement automatisé afin de réduire le temps d'intervention. Toutefois, le SDIS continuera à répondre à toute demande de secours d'EPV dans le cadre des missions qui lui sont dévolues. Le site dispose de 7 canons mobiles et de déversoirs. L'équipement est testé une fois par an. En 2015, quatre réunions avec le SDIS ont été organisées sur le site.

Le fait marquant de l'année réside dans l'organisation d'un exercice visant à étudier la capacité du siège à créer une cellule de crise. Aucun événement de nature à générer des effets extérieurs n'a été observé. Un cas de débordement de 30 litres de contaminats lors du chargement d'un camion a pu être résolu immédiatement, ainsi qu'un problème de joint défectueux sur une canalisation. Enfin, un incendie est survenu dans le champ situé en face du dépôt sans provoquer de dégâts.

III. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Antargaz à Thiant pour l'année 2015 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur SAUVAGE explique que l'activité d'Antargaz en France consiste à conditionner des bouteilles de gaz, effectuer des livraisons en vrac et gérer des réseaux canalisés. Le centre de Thiant comprend deux sphères de stockage de propane de 600 mètres cubes chacune et une sphère de butane de 1 000 mètres cubes. Le gaz est livré par wagons et camions-citernes. L'activité du site réside dans la livraison de gaz en vrac et le remplissage de bouteilles. Les risques concernent essentiellement l'incendie et l'explosion, le gaz n'étant pas toxique pour la population et l'environnement. La révision quinquennale de l'étude de dangers, remise début 2015, est en cours d'instruction par l'inspection des installations classées. Les moyens de maîtrise des risques sont notamment composés de détecteurs de gaz et de feu provoquant l'arrêt des installations et le déclenchement d'une alerte générale par gyrophares et signal sonore, ainsi que d'un système d'isolement et de protection contre l'incendie composé de groupes autonomes permettant l'arrosage automatique des installations. Le système peut également être déclenché volontairement. En matière de sécurité, un système anti-intrusion sera installé pour pallier au départ des gardiens en août 2016. L'alarme sera répercutée vers la centrale de surveillance SIS, qui préviendra Securitas en cas d'intrusion. Un gardien sera dès lors envoyé sur le site pour effectuer une levée de doute. Au niveau du bilan annuel de 2015, il apparaît que toutes les formations sont à jour et que la totalité des exercices incendie a été réalisée. Un exercice POI destiné à tester la réactivité de l'astreinte a eu lieu en janvier, ainsi qu'un exercice déclenchant le PPI en décembre sur la sphère de butane. Durant cet exercice, des axes d'amélioration en matière de rapidité d'évacuation du site ont été observés.

En 2015, deux accidents de travail mineurs ont généré la mise en place d'actions correctives. De plus, une procédure a été revue suite au déraillement d'un locotracteur en période de grand froid. Une légère fuite de la réserve incendie a été rebouchée par un prestataire extérieur. Un audit de la DREAL sur le système de gestion de la sécurité a eu lieu en juin 2015. Outre l'installation du système anti-intrusion, les futurs investissements concerteront le changement de la centrale de détection feu et gaz, l'installation d'un détecteur d'orage et le remplacement d'une pompe GPL.

IV. Questions et échanges

Madame BAILLEUX souligne qu'aucun veilleur de nuit ne sera présent sur le site d'ANTARGAZ après août 2016.

Monsieur DUBUS précise que Securitas continuera à effectuer des rondes.

Madame BAILLEUX demande si l'acquisition du terrain avoisinant est en cours, suite à la demande du SDIS pour la création d'un deuxième accès.

Monsieur DUBUS explique que le dossier est actuellement entre les mains des notaires.

Monsieur PARENT s'informe de la date à laquelle le système anti-intrusion remplacera les gardiens.

Monsieur SAUVAGE évoque la date du 10 août 2016.

Monsieur PARENT souligne qu'il sera nécessaire d'informer la Sous-préfecture afin que celle-ci puisse donner des consignes aux servies concernées (police,...).

Madame BAILLEUX remercie EPV et ANTARGAZ pour leurs rapports particulièrement instructifs.

La Présidente de la CSS



Marie-Claire BAILLEUX